



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## institutions communautaires

Question écrite n° 106206

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les coûts d'interprétation des réunions des institutions européennes. L'analyse de ces coûts a été récemment le sujet du rapport d'initiative du député européen finlandais Alexander Stubb. Le rapport identifie des économies possibles en matière de multilinguisme au quotidien, tout en soulignant que l'interprétation en 20 langues est essentielle à la pratique de la démocratie européenne. Le coût total pour la traduction et l'interprétation représente moins de 1 % du budget entier de l'Union européenne, soit 2,2 euros par citoyen chaque année. Les députés européens estiment qu'il s'agit-là d'un coût politique en échange du droit des citoyens à communiquer dans toutes les langues officielles avec les institutions européennes qui leur restent ainsi ouvertes. De plus, le droit de tous les députés de s'exprimer dans la langue de leur choix, inscrit au règlement du Parlement, est un gage de démocratie et de représentativité. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le respect de la diversité linguistique constitue un principe que les institutions de l'Union européenne et ses États membres s'attachent à respecter et auquel la France tient tout particulièrement. La mise en oeuvre quotidienne de ce principe au sein d'une Union comptant, depuis le 1er janvier 2007, vingt-trois langues officielles a bien évidemment un coût qu'il convient de maintenir dans des limites soutenables pour les finances publiques européennes. Le rapport du député européen Alexander Stubb relatif aux dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil européens s'inscrit dans cette perspective. Il constitue la réaction du Parlement européen à un rapport spécial de la Cour des comptes européenne relatif aux dépenses d'interprétation (rapport spécial n° 5/2005). Ce rapport de l'institution chargée de veiller à la bonne gestion financière de l'Union européenne conclut à la grande qualité de l'interprétation dans les institutions européennes et considère que « les institutions ont su prendre des mesures pragmatiques pour limiter et maîtriser les coûts de l'interprétation ». Mais il estime également qu'il « conviendrait de prendre un certain nombre de mesures pour réduire les coûts et pour éviter la mise à disposition de ressources d'interprétation demandées mais non utilisées ». Ces coûts liés à des ressources non utilisées tiennent à des contraintes sur lesquelles les administrations européennes ont peu de prise (réunions en fin de soirée et la nuit au Parlement européen, réunions annulées ou de courte durée à la Commission et au Conseil). Le Gouvernement suit attentivement cette question dont l'impact budgétaire n'est pas négligeable. Il prend note du fait que le Parlement européen et la Commission européenne ont engagé une réflexion visant à rationaliser davantage leurs services d'interprétation et à renforcer leur coopération dans ce domaine afin d'en réduire les coûts.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106206

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 octobre 2006, page 10472

**Réponse publiée le** : 6 février 2007, page 1246